



DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 10 JUIN 2021

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

19

Date de la Convocation :

4 Juin 2021

Date d'affichage :

11 juin 2021

Objet de la délibération :

DEL2021/034 Subvention classe CM1 et CM2 Stage de voile

L'an Deux Mil Vingt et Un et le Dix Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Delphine DUPRAT à Dominique LARTIGAU, Muriel LAGORCE à Eric MACQUART

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Paul TRAYE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la classe de CM1-CM2 travaille habituellement dans le cadre d'un projet pédagogique annuel qui comprend notamment une classe découverte. Tout comme l'année précédente, les conditions sanitaires ne permettent pas cette année la réalisation d'un tel séjour.

La classe, qui a travaillé toute l'année autour d'un projet centré sur la course du « Vendée Globe », a souhaité conclure son projet par l'organisation d'un stage de voile sur le Lac de Léon, encadré par le club nautique.

La commune est sollicitée pour accompagner financièrement ce projet, et permettre ainsi à tous les enfants d'y participer, par un coût demandé aux familles le plus bas possible.

Le montant sollicité est de 845,00 €, soit un montant de 30.17 € par élève.

Il est proposé au Conseil de verser une subvention de 845 € à la Coopération scolaire du groupe scolaire des Pignons pour la réalisation de l'activité « stage de voile » dans le cadre du projet pédagogique de la classe de CM1-CM2.

Le Conseil Municipal, après délibération et, **à l'unanimité, DECIDE** :

- De verser une subvention d'un montant **845.00 €** à la coopérative scolaire du groupe scolaire « Les Pignons » pour la réalisation de l'activité « stage de voile » dans le cadre du projet pédagogique de la classe de CM1-CM2.
- D'inscrire ladite somme au Chap. 011 du BP 2021 de la Commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :